04 sep 2015 -19:13

Conseil des ministres du 4 septembre 2015

Le Conseil des ministres s'est réuni le vendredi 4 septembre 2015, au 16 rue de la Loi, sous la présidence du Premier ministre Charles Michel.

Lors de la conférence de presse qui a suivi le Conseil des ministres, le Premier ministre Charles Michel et les ministres concernés ont présenté les mesures supplémentaires prises aujourd'hui par le gouvernement, dans le cadre de l'accueil des demandeurs d'asile. Il s'agit de mesures à court et à moyen terme mais aussi de mesures supplémentaires au niveau européen (voir présentation ci-annexée).

Le Conseil des ministres a pris les décisions suivantes :

SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe
Rue de la Loi 16
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 02 11
https://chancellerie.belgium.be

Christophe Springael
Service Rédaction (FR)
+32 2 287 41 92
+32 477 59 14 37
christophe.springael@premier.fed.be

Thomas Ferri
Service Rédaction (NL)
+32 2 287 41 42
+32 471 67 07 73
thomas.ferri@premier.fed.be

© 2020 - news.belgium.be

02 sep 2015 -17:18

Appartient à Conseil des ministres du 4 septembre 2015

Remplacement de membres de la Commission entreprises publiques

Sur proposition du Premier ministre Charles Michel, le Conseil des ministres a approuvé deux projets d'arrêté royal portant démission, remplacement et nomination des membres effectifs et suppléants de la Commission entreprises publiques*.

- Mme Ingrid De Wee est nommée membre effectif en remplacement de Mme Mieke Neyrinck, dont elle achève le mandat
- M. Dominique Piret est nommé membre suppléant en remplacement de M. Marc Van Loo dont il achève le mandat
- Mme Sandrine Lesuisse est nommée membre suppléant en remplacement de Mme Dominique Honoré, dont elle achève le mandat

La Commission entreprises publiques est la commission paritaire des entreprises publiques autonomes, compétente pour l'ensemble des entreprises publiques et pour HR Rail.

* *visée à l'article 31, § 6, alinéas 3 et 4, de la loi du 21 mars 1991 portant réforme de certaines entreprises publiques économiques*

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse du Premier ministre Charles Michel
rue de la Loi 16
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 02 11
http://www.premier.belgium.be

.be

© 2020 - news.belgium.be

03 sep 2015 -12:54

Appartient à Conseil des ministres du 4 septembre 2015

Accord de coopération relatif au développement d'une nouvelle application de transmission digitale des données électorales

Sur proposition du ministre de l'Intérieur Jan Jambon et du ministre des Affaires étrangères Didier Reynders, le Conseil des ministres a marqué son accord sur le projet d'accord de coopération avec les entités fédérées relatif au développement d'une nouvelle application de gestion des candidatures et de transmission des résultats électoraux.

Ce projet d'accord de coopération envisage le lancement d'un marché public conjoint relatif au développement d'une nouvelle application informatique pour la transmission et la gestion des données électorales. Le précédent contrat étant arrivé à terme le 31 décembre 2014.

Cette nouvelle application devra être orientée web service et fonctionera sur des serveurs centralisés. Elle fera l'objet de nouveaux développements afin de tenir compte des avancées en matière de sécurité informatique, d'utiliser un langage de programmation récent et compréhensible et d'être programmée selon des standards internationaux en matière de modularité. Enfin, l'application prendra en charge tant les résultats provenant d'une procédure de vote électronique que ceux d'une procédure de vote traditionnelle.

Ce marché public conjoint mixte se déroulera selon une procédure négociée avec publicité préalable.

Le projet d'accord de coopération sera présenté pour accord au prochain comité de concertation.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Jan Jambon, Vice-Premier ministre et ministre de la Sécurité et de l'Intérieur, chargé de la Régie des bâtiments
rue de la Loi 2
1000 Bruxelles
Belgique
http://www.jambon.belgium.be

Service de presse de Didier Reynders, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères et européennes, chargé de Beliris et des Institutions culturelles fédérales
Egmont 1
Rue des Petits Carmes15
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 85 91
http://www.diplomatie.be

© 2020 - news.belgium.be

03 sep 2015 -12:38

Appartient à Conseil des ministres du 4 septembre 2015

Intervention de Finexpo dans des demandes de crédits à l'exportation

Sur proposition du secrétaire d'Etat au Commerce extérieur Pieter De Crem, le Conseil des ministres a approuvé trois demandes de crédits à l'exportation.

Ces demandes concernent :

- l’extension et la réhabilitation des réseaux de distribution d’eau dans trois villes du Kenya
- la livraison et l’installation de 102 systèmes digitaux de radiologie dans les 32 hôpitaux les plus importants du Sri Lanka
- la réhabilitation et le renforcement de systèmes d’approvisionnement en eau potable et la construction de nouveaux systèmes d’approvisionnement au Cameroun

Finexpo étudie les dossiers introduits par les entreprises et/ou les banques qui sollicitent un soutien public sur un crédit à l’exportation. L’intervention de Finexpo concerne les entreprises qui exportent des biens d’équipement et des services connexes. Elle porte sur les conditions du financement du crédit qui accompagne la fourniture des équipements et des services : elle permet soit de réduire soit de stabiliser le coût du financement mis à disposition par les banques. Les possibilités d’intervention de Finexpo dépendent du pays d'exportation.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Pieter De Crem, secrétaire d'Etat au Commerce extérieur, adjoint au ministre chargé du Commerce extérieur
Rue Ducale 61
1000 Bruxelles
Belgique

© 2020 - news.belgium.be

02 sep 2015 -18:04

Appartient à Conseil des ministres du 4 septembre 2015

Soutien à la création d'emploi dans le domaine de la recherche fondamentale

Sur proposition de la ministre des Affaires sociales et de la Santé publique Maggie De Block, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal visant à répartir pour 2015 le montant destiné à la recherche fondamentale, conformément à la loi-programme du 27 décembre 2006.

Chaque année, l'Office national de la sécurité sociale (ONSS) répartit le montant prévu dans la loi-programme, pour les fonds qui sont actifs dans le domaine de la recherche fondamentale. Ces moyens doivent être affectés à la création de mandats supplémentaires de doctorants ou post-doctorants dans le domaine de la recherche scientifique.

Pour 2015, la répartition est la suivante :

- le Fonds national de la recherche scientifique (FNRS) : 18.289.492 euros
- le Fonds voor Wetenschappelijk Onderzoek-Vlaanderen (FWO) : 17.319.764 euros

Projet d'arrêté royal portant exécution de l'article 189 de la loi-programme du 27 décembre 2006 pour l'année 2015

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Maggie De Block, ministre des Affaires sociales et de la Santé publique
Tour des Finances
Bd du Jardin Botanique 50 boîte 175
1000 Bruxelles
Belgique
http://www.deblock.belgium.be

© 2020 - news.belgium.be

03 sep 2015 -15:21

Appartient à Conseil des ministres du 4 septembre 2015

Modalités d'engagement de chercheurs scientifiques au sein des universités et des établissements scientifiques fédéraux

Sur proposition de la secrétaire d'Etat à la Politique scientifique Elke Sleurs, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal qui vise à modifier l'arrêté royal du 19 août 1997 fixant les modalités d'engagement de chercheurs scientifiques au bénéfice d'établissements d'enseignement universitaire et d'établissements scientifiques fédéraux.

Le projet a pour but de modifier les conditions d'octroi de la subvention accordée par l'Etat fédéral en vue de promouvoir la recherche scientifique. En effet, ces conditions, établies en 1997, sont devenues obsolètes au vu de l'environnement universitaire modifié et de l'atmosphère budgétaire moins favorable.

Dans l'attente d'un nouveau programme de recherche intégré, il est important de soutenir l'emploi scientifique en Belgique au sein des universités et des établissements scientifiques fédéraux (ESF) ainsi que la continuité de plus de 200 mandats de recherche.

Les prinicpales modifications sont les suivantes :

- La clé de répartition entre les institutions universitaires ne sera plus reprise dans l'arrêté royal. Dans la pratique, le FNRS et le FWO examinent les dossiers par rapport à des critères objectifs.
- La définition de chercheur supplémentaire est modifiée. Le nombre d'ETP pour les chercheurs scientifiques ne doit pas obligatoirement augmenter mais doit au moins rester stable. De plus, le projet mentionne désormais un titre de doctorat ou un diplôme de master comme condition de financement.
- L'affectation aux programmes de recherche est soulignée. Il s'agit de mandats pour une recherche relative aux compétences scientifiques fédérales.

En outre, le projet d'arrêté royal met l'accent sur de nouveaux engagements comme chercheur temporaire ou chercheur post-doctorant.

Ce projet constitue une solution intermédiaire. A l'avenir, le programme actuel sera progressivement supprimé et remplacé par un nouveau programme en vue d'une collaboration durable entre les ESF et les universités.

Le projet est transmis pour avis urgent au Conseil d'Etat.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Elke Sleurs, secrétaire d'Etat à la Lutte contre la pauvreté, à l'Egalité des chances, aux Personnes handicapées, et à la Politique scientifique, chargée des Grandes villes, adjointe au Ministre des Finances
Tour des Finances
Bd du Jardin Botanique 50 bôite 3030
1000 Bruxelles
Belgique

© 2020 - news.belgium.be

03 sep 2015 -12:49

Appartient à Conseil des ministres du 4 septembre 2015

Beliris : avenant n°2 à la mission d'auteur de projet pour le réaménagement des boulevards du Centre à Bruxelles

Sur proposition du ministre chargé de Beliris Didier Reynders, le Conseil des ministres a marqué son accord sur la conclusion d'un avenant n°2 à la mission d'auteur de projet pour le réaménagement des boulevards du Centre à Bruxelles.

Les prestations complémentaires à charge du bureau d'études sont les suivantes :

- l'extension du périmètre à réaménager afin d'englober le pourtour de la Bourse et certains tronçons de rues adjacentes aux boulevards, afin d'assurer la cohérence de l'aménagement piétonnier projeté et le bon traitement des raccords avec les zones non-piétonnes ;
- l'intégration de cinq kiosques dans le périmètre afin de compléter la démarche de promotion touristique et commerciale du centre-ville et d'accentuer le caractère des places publiques qui seront aménagées au profit des usagers ;
- l'étude d'un procédé spécifique assurant le bon développement racinaire des arbres et d'un système d'arrosage automatique des plantations ;
- l'établissement des rapports d'incidences dans le cadre des demandes de permis d'urbanisme et de permis unique ;
- l'établissement d'un dossier d'information et d'un dépliant descriptif du projet de réaménagement à destination du grand public.

L'accord de coopération Beliris a été signé le 15 septembre 1993 entre l'Etat fédéral et la Région de Bruxelles-Capitale et prévoit diverses initiatives destinées à promouvoir le rôle international et la fonction de capitale de Bruxelles.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Didier Reynders, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères et européennes, chargé de Beliris et des Institutions culturelles fédérales
Egmont 1
Rue des Petits Carmes15
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 85 91
http://www.diplomatie.be

© 2020 - news.belgium.be